

L'ADEPA en Sierra Léone pour l'organisation de l'atelier de cadrage et de portage des plaidoyers en lien avec la pêche, le mareyage et la transformation artisanale du poisson

L'ADEPA a organisé les 02, 03 et 04 mai 2018 à Freetown (Sierra Léone) un atelier de cadrage et de portage des plaidoyers en lien avec la pêche, le mareyage et la transformation artisanale du poisson. Cette activité s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la planification de l'année 3 du projet « *Renforcement de la bonne gouvernance de la pêche et au sein des organisations professionnelles de pêche artisanale dans les 7 pays membres de la Commission Sous Régionale des Pêches – Afrique de l'Ouest* », cofinancé par le CCFD-TS, l'AFD, la FPH et l'ADEPA.

L'atelier de cadrage et de portage des plaidoyers a réuni 19 personnes dont les nouveaux leaders, les suppléants des nouveaux leaders, les anciens leaders, le correspondant national, l'OPF (SLAFU), l'administration des pêches et d'autres OPPA et organes de cogestion invités.

Avant le début des travaux de l'atelier, un aperçu de la situation de la pêche artisanale en Sierra Léone a été effectué par le Représentant de l'administration des pêches. La présentation a mis en exergue les potentialités de la pêche artisanale en Sierra Léone, ses opportunités et ses défis. De riches débats s'en sont suivis. Ils ont permis aux participants d'avoir une bonne base pour les travaux de groupe et les diagnostics des métiers de la pêche artisanale. A l'issue de ces travaux de groupe, les préoccupations des acteurs en lien avec leurs métiers respectifs ont été mises en évidence. Il s'agit de la pêche illégale, illicite et non déclarée pour la pêche artisanale, du manque d'infrastructures adéquates pour la transformation artisanale du poisson et de financement adaptés pour les mareyeurs. Pour faire face à ces problèmes, les demandes suivantes ont été formulées et adressées aux autorités en charge de la pêche. Il s'agit pour :

- **La pêche artisanale** : les pêcheurs demandent l'éradication de la pêche illégale, illicite et non déclarée par le renforcement et l'application de la loi et le renforcement de la surveillance participative;
- **Les mareyeuses** : elles demandent la mise en place d'institutions financières spécifiques dédiées aux acteurs de la pêche et le renforcement de leur capacité en gestion financière ;
- **Les transformatrices de poisson** : elles demandent la mise en place d'infrastructures adaptées de transformation et des lignes de crédit.

Ces thèmes ont été structurés sous forme de message de plaidoyer de manière participative. Les messages ont été partagés avec la presse nationale pour une large diffusion.

En marge de l'atelier de cadrage des plaidoyers, l'équipe d'ADEPA en mission en Sierra Léone va accompagner les OPPA bénéficiaires d'actions collectives dans la mise en œuvre des activités. Des interviews vont être également effectuées dans le cadre de la capitalisation des activités du projet.

Quelques photos illustratives de l'atelier de cadrage et de portage des plaidoyers en Sierra Leone



Photo 1. Cérémonie d'ouverture de l'atelier de cadrage et de portage des plaidoyers en Sierra Leone. *Cliché ADEPA, mai 2018.*



Photo 2. L'ouverture de l'atelier médiatisée. *Cliché ADEPA, mai 2018.*



Photo 3. Les participants s'expriment à la radio. *Cliché ADEPA, mai 2018.*



Photo 4. Les participants de l'atelier. *Cliché ADEPA, mai 2018.*



Photo 5. Les participants de l'atelier. *Cliché ADEPA, mai 2018.*



Photo 6. Les participants de l'atelier. *Cliché ADEPA, mai 2018.*



Photo 7. Les travaux de groupe de l'atelier. *Cliché ADEPA, mai 2018.*



Photo 8. Les travaux de groupe l'atelier. *Cliché ADEPA, mai 2018.*



Photo 9. Présentation sur le plaidoyer. *Cliché ADEPA, mai 2018.*



Photo 10. Restitution des travaux de groupe. *Cliché ADEPA, mai 2018.*



Photo 11. Portage de plaidoyer avec la diffusion des messages. *Cliché ADEPA, mai 2018.*



Photo 12. Diffusion des messages de plaidoyers. *Cliché ADEPA, mai 2018.*